

PAR COURRIEL

PAR MESSAGERIE

Québec, le 27 juillet 2016

Monsieur Richard Lagrange
Hydro-Québec
Complexe Desjardins, Tour Est
24^e étage, C.P. 10000, succursale Place Desjardins
Montréal (Québec) H5B 1H7

**Objet : Projet de stockage de gaz naturel liquéfié et de regazéification à
Bécancour**

Monsieur,

En référence au dossier mentionné, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ce dossier, désire obtenir des renseignements complémentaires :

1. Veuillez donner la liste des projets de suréquipements depuis 1995 qui ont été menés à terme sur des centrales hydroélectriques existantes d'Hydro-Québec en précisant l'année de mise en service, la puissance installée et le coût de chacun des projets (en excluant les remplacements de turbines). Distinguer, s'il y a lieu, les projets au fil de l'eau de ceux ajoutés à ces centrales dotées de réservoirs hydroélectriques.
2. Il a été dit lors de l'audience du 13 juillet à 19 heures qu'Hydro-Québec en était à mettre au point un prototype de pile capable de stocker 1.2 MW. Pouvez-vous faire le point sur ce projet en nous précisant qui le développe et où en sont les travaux, notamment les caractéristiques du projet, l'échéancier de mise en service du ou des prototypes et de leur commercialisation.
3. Dans le cadre du contrat qui relie HQD à GMSE, le paiement de mensualités est prévu, concernant le service d'approvisionnement en gaz naturel de l'usine TCE.

- Compte tenu des récentes modifications au montant de construction du projet, qui se chiffre dorénavant à 75 millions, quelles seront les mensualités qu'Hydro-Québec versera à GMSE ?
- Que comprennent ces mensualités en termes de services et de fournitures ?
- Quand débute le versement de ces mensualités ?
- Sont-elles fixes dans le temps ? Si non, veuillez nous déposer sous forme de tableau ces mensualités (portion fixe et variable) pour la durée prévue du contrat avec Gaz Métro.
- Dans l'éventualité où le montant de construction dépasserait 75 millions, les mensualités prévues au contrat seraient-elles modifiées ? Si oui, de quelle façon ?

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse. Une réponse rapide de votre part serait appréciée, soit d'ici le 29 juillet prochain.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur Lagrange, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Lynda Carrier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission